



## ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

### PROCÈS-VERBAL N° 24

DEUXIÈME SESSION, QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M. le *ministre* FRIESEN propose la première lecture du projet de loi 21 — *Loi sur la responsabilité financière et la protection des contribuables/The Fiscal Responsibility and Taxpayer Protection Act* — dont l'objet a été indiqué.

M. SCHULER, *ministre des Services de la Couronne*, fait une déclaration au sujet de MADD Canada.

M. SWAN et, avec le consentement de l'Assemblée, M<sup>me</sup> KLASSEN font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, MM. LAGIMODIERE, SARAN, ISLEIFSON et KINEW ainsi que M<sup>me</sup> la *ministre* CLARKE font des déclarations de député.

Présentation et lecture d'une pétition :

M. SWAN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter celle-ci à appuyer le programme Quartiers vivants! et les collectivités desservies par les sociétés de revitalisation des quartiers en continuant de fournir un financement de base constant à ces sociétés et en augmentant le financement public destiné à des projets et à des initiatives spécifiques.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* FRIESEN voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité plénier le projet de loi 8 — *Loi de 2017 portant affectation anticipée de crédits/The Interim Appropriation Act, 2017*.

Le débat se poursuit.

M. SELINGER intervient.

M. ALLUM exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

**Lundi 13 mars 2017**

---

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

La présidente,

Myrna Driedger